

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une enquête publique environnementale

Lundi 24 avril 2023 au vendredi 26 mai 2023 inclus

sur le projet déposé par la **société IDDEO à VILLERS-SAINT-PAUL**

Modernisation et augmentation de la capacité de l'unité de valorisation énergétique.

1. L'enquête publique environnementale porte sur la modernisation et l'augmentation de la capacité de l'unité de valorisation énergétique de son installation située le territoire de la commune de VILLERS-SAINT-PAUL, au titre des rubriques soumises à autorisation n° 3520-a, 2771 et 2791-1.

2. La préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Jean-Louis SÉVÈQUE, docteur en géochimie, expert auprès des juridictions, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique.

4. **Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de VILLERS-SAINT-PAUL.**

Le commissaire enquêteur y assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public, les jours suivants :

- **Lundi 24 avril 2023 de 9h00 à 12h00**
- **Jeudi 4 mai 2023 de 9h00 à 12h00**
- **Samedi 13 mai 2023 – de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 17 mai 2023 de 16h00 à 19h00**
- **Vendredi 26 mai 2023 de 14h00 à 17h00**

5. Toute personne amenée à se présenter en mairie pour la consultation du dossier d'enquête publique devra respecter l'ensemble des mesures sanitaires qui s'appliqueront pendant la durée de l'enquête publique environnementale.

6. Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans des lieux, le résumé non technique, et les annexes auxquels sont joints l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse de la société IDDEO à l'avis de l'Autorité environnementale sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, à savoir :

www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques

Ce même dossier est consultable à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

7. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier papier et la version numérique pourront être consultés par toute personne intéressée aux heures habituelles d'ouverture en mairie de VILLERS-SAINT-PAUL.

8. Les mêmes documents en version numérique sont consultables aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition dans les communes de BRENOUILLE, CREIL, MONCHY-SAINT-ELOI, NOGENT-SUR-OISE, RIEUX et VERNEUIL-EN-HALATTE.

9. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie de VILLERS-SAINT-PAUL,
- par courrier adressé en commune de VILLERS-SAINT-PAUL à l'attention du commissaire enquêteur,
- sur le registre d'enquête dématérialisé qui sera mis en place à l'adresse suivante :
<https://www.registredemat.fr/enquete-publique-iddeo-villers-st-paul>
- par courrier électronique adressé à :

iddeo@registredemat.fr

10. Les observations faites sur les registres et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise : **www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques**

11. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de Mme Valérie LEROUTIER, Directrice projet - Tél : 06 60 83 28 30 – Mail : valerie.leroutier@idex.fr – 18-20 Quai du Point du Jour à BOULOGNE-BILLAN COURT (92100), ou auprès de la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine, Beauvais.